

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/055/7.2

Feuillet n°073



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 27 mai 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET,

Sylviane GRANDCHAMP représentée par Christian ROULLAND, Jean-Michel LAGORSE représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Michel MEYNARD donne pouvoir à Daniel BARIL, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE, Jean-Yves VERGNE.

SECRETARIE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2024

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE2024/020 du 9 avril 2024)

La Communauté de Communes est amenée à modifier le montant de la redevance cible de 295,60 € HT passant à 330 € HT pour une facture type de 120 m3 (dont une part fixe à 132 € HT et une part variable à 1,65 € HT). Ce qui amène une modification sur la répartition de la redevance.

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024055-DE
Reçu le 08/06/2024

Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées par le conseil communautaire, il est proposé de fixer les tarifs assainissement applicables à compter du **1er juillet 2024** comme suit :

Communes en régie :

Part fixe collectivité :		Part variable collectivité :	
AJAT	132 €	AJAT	1,65 €
AURIAC DU PERIGORD	132 €	AURIAC DU PERIGORD	1,65 €
AZERAT	132 €	AZERAT	1,65 €
BACHELLERIE (LA)	132 €	BACHELLERIE (LA)	1,65 €
BADEFOLS D'ANS	132 €	BADEFOLS D'ANS	1,65 €
BARS	132 €	BARS	1,65 €
CONDAT	132 €	CONDAT	1,65 €
COTEAUX PERIGOURDINS	132 €	COTEAUX PERIGOURDINS	1,65 €
LADORNAC	132 €	LADORNAC	1,65 €
GRANGE D'ANS	132 €	GRANGE D'ANS	1,65 €
LIMEYRAT	132 €	LIMEYRAT	1,65 €
NAILHAC	132 €	NAILHAC	1,65 €
PEYRIGNAC	132 €	PEYRIGNAC	1,65 €
SAINTE EULALIE D'ANS	132 €	SAINTE EULALIE D'ANS	1,65 €
SAINTE ORSE	132 €	SAINTE ORSE	1,65 €
VILLAC	132 €	VILLAC	1,65 €

Communes en délégation de service public

	Part fixe			Part variable			
	Part Collectivité	Part délégataire	Total	Part Collectivité	Part délégataire	Total	
Fossemagne	51,52 €	80,48 €	132 €	Fossemagne	0,64 €	1,01 €	1,65 €
Hautefort	51,52 €	80,48 €	132 €	Hautefort	0,64 €	1,01 €	1,65 €
Thenon	51,52 €	80,48 €	132 €	Thenon	0,64 €	1,01 €	1,65 €
Tourtoirac	51,52 €	80,48 €	132 €	Tourtoirac	0,64 €	1,01 €	1,65 €
Beauregard de Terrasson	51,52 €	80,48 €	132 €	Beauregard de Terrasson	0,64 €	1,01 €	1,65 €
Le Lardin Saint Lazare	51,52 €	80,48 €	132 €	Le Lardin Saint Lazare	0,64 €	1,01 €	1,65 €
Terrasson Lavilledieu	51,52 €	80,48 €	132 €	Terrasson Lavilledieu	0,64 €	1,01 €	1,65 €
La Feuillade	132,00 €	0	132 €	La Feuillade	1,65 €	0	1,65 €
Pazayac	132,00 €	0	132 €	Pazayac	1,65 €	0	1,65 €

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024055-DE
Reçu le 08/06/2024

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/055/7.2

Feuillet n°074

Les tarifs concernant les communes en délégation de service public seront évolutifs au regard du contrat de la Délégation de Service Public.

LE Conseil Communautaire DÉCIDE à l'unanimité :

- D'ANNULER et REMPLACER** la délibération n°DE2024/020 du 9 avril 2024
- D'ADOPTER** les montants de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2024 conformément aux tableaux ci-dessus ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/06/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024055-DE
Reçu le 08/06/2024

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

